Envoyé en préfecture le 29/01/2026
Reçu en préfecture le 29/01/2026
Publié le
ID : 029-212903017-20260127-20260002-DE

Mairie de
TREZILIDE 29440

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Nombre de Conseillers :
En exercice : 10
Présents : 06
Votants : 07

L'an deux mille vingt six
Le 27 janvier à vingt heures, le Conseil Municipal légalement convoqué, s'est réuni à la Mairie, sous la présidence de Monsieur Yves-Marie GILET, Maire.

Date de convocation : 20 janvier 2026

Etaient présents :

MM. Eric BERTHEVAS, Sylviane BLOUET, Karine LE ROUX, Loïc GRALL, Nathalie TREVIEN

Absente : Madame Lydie CARIOU
Absents excusés : Madame Stéphanie FRANCHETEAU, Madame Agnès CARVAL, Monsieur Alméno MARTINS (pouvoir à Monsieur Eric BERTHEVAS)
Madame Karine LE ROUX a été élue secrétaire.

OBJET

CCPL – Fonds de concours 2024-2026 avenant 1

Le Maire présente la question.

Le 13 juin dernier le conseil municipal a délibéré afin de sollicté la CCPL pour l'attribution d'un fonds de concours dans le cadre du pacte financier et fiscal de solidarité 2024-2026 pour l'aménagement de sécurité route de Kerbernes à hauteur de 34 256€.
Le conseil communautaire lors de sa séance du 16 décembre dernier a approuvé l'avenant N°1, qui attribue une bonification supplémentaire pour Trézilidé de 11 419€.

LE CONSEIL MUNICIPAL, après avoir délibéré

- Demande à la Communauté de Communes du Pays de Landivisiau l'attribution d'un fonds de concours **(aménagement de sécurité route de Kerbernes)** dans le cadre du pacte financier 2024-2026, d'un montant maximum de 45 675 €.
- Approuve le plan de financement prévisionnel de l'opération :
Montant opération (€ HT) : 76 500 €
Subvention(s) : NEANT
Coût restant à la charge de la commune (€ HT) : 76 500 €
Fonds de concours sollicité : 45 675 €

Pour Copie Certifiée Conforme
Le Maire
Yves-Marie GILET